

**Rhône.** Le collectif anti-nucléaire 84 demande la transparence sur le dragage du fleuve par la CNR.

# Des doutes sur la nature des sédiments supposés toxiques

■ De qui se moque-t-on ? C'est ce que se demande le collectif anti-nucléaire 84. 20000 m3 de déchets sédimentaires dont la composition est « officiellement inconnue mais pourtant bien toxique », selon lui, viennent d'être déposés en aval du confluent du bras de Villeneuve et du bras d'Avignon.

Le dragage du Rhône sur le bras d'Avignon vient d'être réalisé par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) au mépris de la phase de mesures indispensables des sédiments contaminés, écrit dans un communiqué le collectif, et ce poursuit-il, malgré les alertes et réserves présentées par les riverains du collectif « Domicile Fluvial ». Pour ce dernier, la pollution des sédiments déposés par les alluvions devait être totalement traitée à l'occasion de dragages d'entretien du Rhône et la CNR ne pouvait être à la fois juge et partie c'est-à-dire : exploiter le Rhône, le draguer et en même temps faire des analyses de validation de ses propres activités. « Domicile Fluvial » demandait donc la création d'une instance indépendante pour contrôler l'analyse des sédiments, son extraction, son traitement, son dépôt, son stockage.

## Dangerosité des dépôts

De son côté, le Collectif antinucléai-

re 84 avait alerté à plusieurs reprises les pouvoirs sur la composition qu'il juge, dangereuse des sédiments déposés sur le fond du fleuve : polluants chimiques, polluants PCB et « contamination nucléaire » déversée en amont depuis les installations militaires et civiles du centre de Marcoule.

Mais la commission d'enquête chargée d'instruire l'enquête publique n'a pas répondu sur ce dernier point. « Or elle aurait du, légalement, le faire » assure le collectif.

Les avis de la commission d'enquête publique approuvent le plan de dragage initialement présenté par la CNR pour 10 ans. « La CNR exécute bien sa mission, les modifications temporaires de la qualité de l'eau au niveau des zones de dragage n'ont que peu d'incidences vis-à-vis de la faune et de la flore aquatique », sous réserve de tenir compte malgré tout « des périodes de frai, dans la planification des travaux de dragage ». La Compagnie Nationale du Rhône a obtenu la certification ISO 9001 le 2 juin 2009.

## De qui se moque-t-on ?

20000 m<sup>3</sup> de déchets sédimentaires dont la composition est officiellement inconnue mais pourtant bien toxique, selon le collectif anti-nucléaire, viennent d'être prélevés, re-

mués et déposés au final en aval du confluent du bras de Villeneuve et du bras d'Avignon. « Le dragage a ainsi favorisé la dilution jusqu'à la Camargue de milliers de particules nocives. La CNR considère unilatéralement qu'il ne s'agit pas de déchets pollués ou pour le moins n'atteignant pas le seuil défini » soutient-il.

Les anti-nucléaires s'inscrivent en faux. Et de citer par exemple, les hydrocarbure aromatiques polycliniques (HAP). « La surface du Rhône irisée par des fuites de l'installation de dragage au début de l'opération montrent bien que les incidences négligeables sont loin de relever de l'innocuité. »

Il est « inadmissible qu'une fois encore » la santé de la population et des riverains ne bénéficie pas du « principe de précaution » et que « les intérêts économiques privés soient privilégiés. »

La CNR étant tenu d'établir pour chaque dragage une fiche d'incidence, le Collectif antinucléaire 84 exige la communication ainsi que celle des analyses des sédiments en amont et en aval qui ont du être effectués. Il se réserve par ailleurs la possibilité d'entamer une procédure pour non-respect et manquements des obligations de la commission d'enquête publique. **M.G.**